

Commune d'Ailly sur Noye
Conseil Municipal du 17 Mars 2021
Extrait du registre des délibérations

n°2021-17-03-17

Date de la convocation:

13 / 03 / 2021

Convoqués : 23
Présents : 17
Représentés : 2
Absents : 4

Objet :

Ressources Humaines

Confirmation régime d'astreinte

L'an deux mil vingt et un, le dix sept mars à dix huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Pierre DURAND, Maire de la commune.

Étaient présents: Christine BOURDELLE, Nicolas BLIN, Maryse-Corinne ROSE, Jean Noël LECOINTE, Catherine WANTIEZ, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Richard BENOIT, Anne Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY, Gérard LEROY, Annie COCHET, Marie Hélène MARCEL, Tristan ROUSSEL-DASSONVILLE

Étaient représentés : Vincent DAINE par Sonia DOUAY et Marylène FRANZ par Marie Hélène MARCEL

Était absent : Frédéric PINOIT, Sébastien VILLAIN, Karine PAGEAU et Paolo MARCELO

Jean Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance

Le conseil municipal a proposé de délibérer, le 21 décembre 2020, pour mettre en place une période d'astreinte qui s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité, d'être joignable en permanence sur le téléphone mis à sa disposition pour cet effet avec transfert d'appel si nécessaire, afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration, la durée de cette intervention étant considérée comme un temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant, le déplacement aller et retour sur le lieu de travail.

Le comité technique a émit un avis favorable lors de commission du 9 mars 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

➤ de confirmer le projet de délibération du 21 décembre 2020 concernant le régime d'astreinte.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Le MAIRE,
Pierre DURAND

